

**Procès-verbal  
de la 67<sup>e</sup> assemblée générale  
du vendredi 6 octobre 2017  
à Moudon**



**1. Ouverture de la 67<sup>e</sup> assemblée générale par le président**

A 9 heures 30, M. Pierre-André Dupertuis, président, ouvre la 67<sup>e</sup> assemblée générale de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux, à la salle de la Douane à Moudon et salue la présence des invités :

- M. Olivier Piccard, Préfet du district de la Broye-Vully
- Mme Carole Pico, syndique de la commune de Moudon
- Mme Corinne Martin, cheffe du Service cantonal des communes et du logement
- Mme Brigitte Dind, secrétaire générale de l'Union des communes vaudoises (UCV)
- M. Pierre Stampfli, vice-président de l'Association de communes vaudoises (AdCV)
- Mme Danielle Menoud, membre du comité de l'Association des secrétaires de conseils communaux vaudois (ASCCV)
- M. Olivier Ferrari, journaliste, spécialiste de la finance, notre orateur invité
- M. Grégoire Halter, secrétaire municipal de Vevey et membre du comité de la Conférence suisse des secrétaires municipaux (CSSM);
- MM. Christian Richard et Louis Ducraux, anciens présidents et membres d'honneur de notre association
- Nos membres retraités
- Les représentants de la presse
- Ainsi que des représentants du personnel de la commune de Moudon.

Le Président excuse l'absence de Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux, cheffe du Département des institutions et de la sécurité, retenue par une séance du Conseil d'Etat pour élaborer le programme de législature. Il excuse également l'absence des représentants de diverses associations sœurs, ainsi que celle de notre membre d'honneur Jacques Bertoliatti.

La convocation de l'assemblée générale ayant été adressée dans les délais statutaires et aucune demande de modification n'ayant été adressée au comité, l'ordre du jour est approuvé.

**2. Présentation du district de La Broye-Vully par Monsieur Olivier Piccard, préfet du district**

M. Piccard présente son district qui s'étend de Corcelles-le-Jorat à Cudrefin. C'est un "district tout en longueur" qui compte 41'000 habitants. C'est la plus petite entité territoriale du Canton comprenant 31 communes. Il met en évidence les succès auxquels la vision intercantonale ont donné le jour :

- Un hôpital et un gymnase intercantonal
- La régionalisation des soins à domicile qui est en projet

Dans le domaine des eaux usées, l'étude est en cours pour ancrer le principe d'intercantonalité.

Pour fédérer le développement de ces projets, la communauté régionale de La Broye a été créée. Elle tient un rôle important. La mise sur pied de manifestations d'envergure (Air 14 + Fête fédérale de lutte) a permis de donner une vitrine à la région.

Il nous souhaite d'excellentes délibérations.

### **3. Présentation de la commune de Moudon par la Syndique Carole Pico**

Après un rappel historique (1263 : Moudon, centre administratif et judiciaire, devient capitale des États de Vaud et 1798 : Moudon, chef-lieu de district, 2'200 habitants), Mme la Syndique nous présente sa commune.

Moudon compte aujourd'hui 6'232 habitants, 78 nationalités (48% de population étrangère). La commune recense également 3 associations bénévoles qui s'occupent de la population étrangère et de son intégration. La surface totale de la commune de Moudon représente 1'571 hectares qui se décomposent notamment en 259 ha de surfaces d'habitat et d'infrastructure, 733 ha de surfaces agricoles et 550 ha de surfaces boisées.

Mme la Syndique relève que Moudon a une volonté de développement dans plusieurs domaines :

- Domaine culturel (théâtre par ex.)
- Rayonnement touristique (sur la route des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle)
- Activités économiques :
  - réaménagement du centre-ville historique
  - réaménagement de la place de la Gare
  - réaffectation des Fonderies.

Moudon se situe à un point charnière. Elle peut compter sur une administration performante. Elle remercie les secrétaires municipaux pour le rôle qu'ils jouent aux côtés des municipalités, garant à la fois du protocole et des lois.

Mme Pico tient à saluer le nouveau secrétaire municipal de Moudon, M. Armend Imeri, et son prédécesseur, Yves Leyvraz, pour leur contribution apportée à l'organisation de cette journée.

Elle conclut en citant Romain Rolland : " *Moudon, une ville où rien n'est fait pour attirer mais où tout est fait pour retenir*".

### **4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 7 octobre 2016**

Chacun a reçu ce document, signé Giancarlo Stella, secrétaire aux PV ; il pouvait être téléchargé depuis le site de l'AVSM ([www.avsm.ch](http://www.avsm.ch)). Il est approuvé par l'assemblée à l'unanimité.

### **5. Rapport du comité**

Pierre-André Dupertuis, président, livre le rapport du comité :

*Chers Collègues membres de l'AVSM,  
Mesdames, Messieurs les invités,*

*Durant la période 2016-2017 qui vient de s'écouler, votre comité s'est attelé aux tâches qui incombent à notre association.*

*C'est ainsi que nous nous sommes réunis à 7 reprises et avons profité de ces occasions pour rencontrer*

- le comité des boursiers à Epalinges où il a beaucoup été question de Caisse intercommunale de pensions ;
- le comité des secrétaires et caissiers du Valais romand dans le Chablais pour un échange professionnel et culturel ; nous étions d'ailleurs représentés à leur assemblée générale qui s'est tenue cette année à Isérables ;
- Mme B. Dind et ses collaborateurs de l'UCV pour parler formation, notamment.

Nous avons également rencontré à trois reprises le Service des communes. Etablies dans un climat de confiance, ces rencontres avec Corinne Martin et son équipe permettent de fluidifier autant que faire se peut les rapports administratifs entre le Canton et les communes dans nos domaines d'activité. La présence d'un membre du corps préfectoral - en l'occurrence Mme Anne-Marion Freiss - ajoute encore à la richesse de ces échanges.

L'organisation des journées de formation constitue traditionnellement le plat de résistance de l'activité du comité. Outre le choix des thèmes et l'invitation aux orateurs, se posait cette année la question du lieu. Nous avons fait le choix de migrer sur les hauts de Lausanne, à l'hôtel Aquatis. Nous avons quitté La Longeraie à cause de ses installations obsolètes et nous avons trouvé à Lausanne un accès plus facile, des installations flambant neuves et un professionnalisme de bon aloi. Et vous nous avez suivis, puisque quelque 220 personnes ont participé à ces journées.

Bien sûr, toute médaille a son revers. Dans le cas présent, les coûts sont plus élevés, même s'ils restent acceptables par rapport à d'autres lieux et compte tenu de l'offre. Nous renouvelerons cependant l'expérience l'année prochaine.

Dans le domaine de la formation initiale, 12 nouveaux collègues ont participé à la formation mise sur pied par notre collègue Elisabeth Jordan à St-Sulpice. Merci à elle.

Formation toujours, avec la commission romande pour le diplôme de cadre en administration communale, dont fait partie Marc-André Burdet. Elle s'est réunie à 6 reprises. Au-delà des affaires courantes d'organisation générale des cours, la commission poursuit ses efforts pour la mise en place d'un 5e module de préparation au Brevet fédéral. Par ailleurs, dans le cadre de l'accréditation fédérale pour le brevet, la commission FR2C va devoir entreprendre une mutation et se transformer en association. Les travaux se poursuivent à ce jour.

Enfin, comme vous avez pu le lire dans le journal Point Commune de cet été, le 24 mars dernier, une nouvelle volée de diplômées et diplômés a obtenu son titre en présence d'un public nombreux. 32 nouveaux lauréats ont donc obtenu leur diplôme. Ce succès démontre que cette formation répond à un besoin et le comité de l'AVSM réitère ses chaleureuses félicitations aux diplômés.

Puisque j'évoquais, Points Commune, le journal de l'UCV, vous dire que notre collègue Pierre-Alain Borloz fait du groupe de travail d'une publication dont il convient de signaler le dynamisme et la qualité de la présentation.

Autre groupe de travail avec celui créé à l'interne pour la mue du site internet de l'association. Patricia Audétat vous en parlera au moment de la présentation du budget. Mais nous ambitionnons de disposer l'année prochaine d'un outil moderne et flexible.

Dans un tout autre domaine, l'AVSM a été associée à la réflexion consacrée à la nouvelle Loi sur le droit de cité vaudois. Des collègues de Lausanne, Pully et La Tour-de-Peilz participent au GT chargé d'élaborer le règlement d'application. Ils travaillent dans une configuration tout à fait originale puisqu'ils doivent élaborer le règlement alors même que la loi est en cours de discussion au Grand Conseil et, donc, susceptible d'évoluer sur des points significatifs. Le Canton a souhaité associer largement les communes à la réflexion, il faut le saluer. Mais les délais sont courts : le dispositif doit être en place au 1er janvier 2018, d'où ce chevauchement des processus politique et administratif.

Avenir des commissions de naturalisation, liberté d'organisation des Municipalités, rôle de surveillance du Canton, voilà les questions qui sont sur la table, avec, au final, la question de savoir quel rôle les communes conserveront dans la naturalisation, un domaine où le parlement fédéral a fortement réduit la marge de manœuvre des cantons et donc des communes.

*Le comité de l'AVSM s'est également exprimé sur les propositions de la Caisse intercommunale de pensions. Avec une certaine prudence, car c'est un sujet complexe et déprimant d'une part. D'autre part, parce que seule une partie des membres de l'AVSM est affiliée à la CIP, essentiellement dans les communes grandes et moyennes. Les décisions prises par l'assemblée des délégués de la CIP - acceptation du plan de prévoyance proposé mais renvoi de son entrée en vigueur d'une année - illustrent on ne peut mieux le dilemme auxquels les représentants des employés ont été confrontés.*

*L'année qui vient de s'achever a été également marquée par des articles de médias rapportant les situations conflictuelles vécues par des collègues dans. Les relations de travail ne sont pas un long fleuve tranquille et notre profession ne saurait y échapper. D'ailleurs, chaque année, plusieurs secrétaires municipaux et secrétaires municipales changent de commune pour poursuivre leur carrière. Mais certaines situations vécues ici ou là dépassent l'entendement. Quel appui l'AVSM peut-elle apporter à ses membres dans de telles circonstances ou pour les prévenir, voilà un sujet de réflexion pour nous.*

*Arrivant au terme de mon rapport, j'aimerais remercier mes collègues du comité pour leur engagement en faveur de notre association et de ses membres. J'aimerais relever que nos séances, même si elles s'ajoutent à un agenda bien rempli, ne sont jamais une corvée. Elles sont constructives et décontractées. Et elles nous font voir du pays. Merci à vous.*

*Merci enfin aux communes qui permettent cet engagement. Je sais que ce n'est pas toujours évident.*

*Cher-e-s Collègues, je vous remercie de votre attention et vous souhaite une belle journée ici à Moudon.*

*Merci de votre intérêt.*

*Pierre-André Dupertuis, Président*

## **6. Rapport de la Commission de vérification des comptes**

Le président passe la parole à Anne Décaillet, boursière de notre association. Elle présente les comptes de l'exercice 2016-2017.

Elle relève que, cette année, les charges sont moins élevées qu'annoncées : frais de bureau, Assemblée générale, et pas de dépenses pour le site Internet par ex.

Les comptes dégagent un léger bénéfice de CHF 482.25. Le résultat de l'exercice est le suivant :

- charges	: CHF	38'558.75
- produits	: CHF	39'041.00
- bénéfice	: CHF	482.25

Ce sont les communes de Cossonay et de Crissier qui ont procédé à la vérification des comptes cette année. Mme Tania Zito (Cossonay) lit le rapport de la commission de vérification des comptes :

*Mesdames, Messieurs,  
Chers collègues,*

*En tant que vérificateurs des comptes et conformément au mandat confié lors de l'Assemblée générale 2016, nous avons procédé, en date du 28 septembre 2017, au contrôle des comptes de notre Association pour l'exercice 2016-2017.*

*Pour ce faire, nous avons eu à disposition l'ensemble des pièces comptables et des justificatifs.*

*Nous avons pu procéder, par sondages, à diverses vérifications et des explications pertinentes ont été fournies dans chaque cas par notre trésorière dont nous relevons au passage les compétences et la qualité de son travail.*

*Dès lors, notre contrôle nous permet d'affirmer que :*

- les comptes sont tenus avec exactitude et conformément aux principes comptables généralement admis en la matière ;
- l'état de la fortune sociale correspond aux règles établies en matière d'évaluation de bilan.

Par conséquent, nous ne pouvons que vous recommander d'accepter les comptes 2016-2017 :

- bouclant par un bénéfice de CHF 482.25. Le nouveau capital s'élèvera à CHF 23'014.75. La réserve est de CHF 5'000.-;
- dont le total du bilan se monte à CHF 55'740.05 ;

et d'en donner décharge à la trésorière et au Comité sortants, tout en les remerciant vivement de tout le travail effectué durant l'année pour le bon fonctionnement de notre Association.

Cossonay  
Tania Zito

Crissier  
Denis Lang

### **7. Approbation de la gestion et des comptes de l'exercice 2016/2017**

L'assemblée générale décide:

1. d'adopter les comptes et la gestion de l'année 2016-2017 et le rapport de la commission de vérification
2. de donner décharge au comité et au caissier de leurs mandats respectifs pour l'année écoulée.

### **8. Fixation de la finance d'entrée et de la cotisation annuelle pour l'exercice 2017/2018**

Les cotisations ayant été adaptées en 2014, le comité ne propose aucune modification cette année. Les montants sont les suivants :

• cotisation	CHF	60.00
• cotisation "retraité-e-s"	CHF	25.00
• finance d'entrée	CHF	10.00
• insigne	CHF	7.00

La proposition de maintien de la cotisation (statu quo) est acceptée à l'unanimité.

### **9. Approbation du budget de l'exercice 2017/2018**

Mme Anne Décaillet donne quelques informations :

- le comité propose de maintenir dans les grandes lignes le même budget que l'exercice précédent concernant les charges (les frais de bureau augmentent légèrement, les frais de l'AG diminuent un peu)
- il est suggéré d'ajouter des frais d'amortissement de CHF 2'000.00 correspondant au futur investissement du site Internet qui sera porté à l'actif du bilan et amorti en 5 ans maximum.

Elle propose à l'assemblée générale d'approuver le budget 2017-2018.

Mme Patricia Audétat donne quelques explications sur la refonte du site Internet.

Actuellement, l'association a deux sites : vitrine et fiches classeur bleu. L'objectif est de créer un seul site, avec des informations plus accessibles, un moteur de recherche performant et plus d'interactivité (inscription aux cours et aux AG sur le site online par

ex.). La refonte du site vise aussi une amélioration du gestionnaire de contenu, l'intégration d'un extranet pour le comité et les groupes de travail et un meilleur référencement.

Un groupe de travail a planché sur un cahier des charges avec une enveloppe financière de CHF 10'000.00. Dix sociétés ont été sollicitées et sept ont répondu.

Trois sociétés répondent en tous points au cahier des charges. Le choix du comité et du groupe de travail s'est porté sur l'entreprise Vectorielle, à Chevilly, pour le montant de CHF 10'000 y compris la formation. Ce choix a été dicté par les raisons suivantes :

- meilleur rapport qualité/prix et en outre :
- CMS : open source
- Flexibilité par rapport à nos besoins
- Pour le prestataire : carte visite : notre site sera un site vitrine.

Pour le financement, Patrica Audétat détaille la proposition du comité:

L'assemblée générale autorise le comité à concevoir et réaliser un nouveau site internet selon les modalités suivantes :

1. Investissement (porté à l'actif du bilan au 30 juin 2018) : CHF 10'000.00 ;
2. Financement de l'investissement par les liquidités courantes ;
3. Amortissement sur 5 ans (CHF 2'000.00 /an de 2018 à 2022) par le compte d'exploitation (compte N° 4400) ;
4. Amortissement extraordinaire, si nécessaire, par la dissolution de la réserve de CHF 5'000.00 (compte N° 2095).

Ce projet de budget 2018 présente ainsi :

- charges	CHF 42'100.00
- produits	CHF 38'900.00
- excédent de charges	CHF 1'200.00

Au vote :

1. Investissement et financement de la refonte du site Internet : OUI à l'unanimité;
2. Budget 2017/2018 : adopté à l'unanimité.

## **12 avancé. *Effectifs et mutation***

Ce point est avancé dans l'ordre du jour pour permettre d'introduire le point N° 10.

Notre association compte à ce jour :

- 321 membres actifs (320 membres en 2016) avec 5 membres d'honneur dont un encore en activité
- 291 communes sur 309
- 23 retraités
- 4 secrétaires itinérants.

Quatorze admissions ont été recensées en 2017.

Commune	Prénom	Nom
Aigle	Régis	JOLY
Bofflens	Valérie	BUFFALO-JERONIMO
Bogis-Bossey	Antonella	ABSOLONNE
Bursinel	Christiane	GERBER
Chamblon	Rachelle	HOFMANN
Crissier	Marie-Christine	BERLIE
Dully	Cindy	HOFMANN
Jouxens-Mezery	Camille	BERGMANN
Lavigny	Joëlle	BERCHIER
Morges	Alessia	RADAELLI
Moudon	Armend	IMERI
Saint-Oyens	Christine	NOVERRAZ
Trélex	Lucia	SUVA
Yverdon-les-Bains	Anne	RIZZOLI

## 10. Election du comité

Le Président relève qu'au terme de cette année 2016/2017, le comité a enregistré la démission de Nicole Pralong, notre collègue de Romanel-sur-Lausanne, qui a souhaité mettre un terme à ses activités après quatre ans passés au comité.

Le comité tient à remercier le travail accompli par Mme Nicole Pralong :

*"Nicole est employée à la commune de Romanel-sur-Lausanne depuis 29 ans et occupe le poste de secrétaire municipale depuis 15 ans. C'est dire si notre camarade est du genre fidèle. Elle est entrée au comité lors de l'assemblée générale tenue en 2013 dans sa commune. Quatre ans, c'est court, mais c'est aussi long lorsque l'on doit concilier ses activités professionnelles, les exigences de ses patrons, une vie familiale prenante et la gestion du secrétariat d'une association de près de 300 membres. Lesquels membres ne sont toujours exemplaires s'agissant leur propre gestion administrative. Je ne vous cache pas que certaines et certains d'entre vous arrivent encore à nous surprendre. Quoiqu'il en soit, c'est une collègue joviale et engagée qui quitte le comité, une collègue dont le goût pour la conduite en cabriolet et l'attrait pour les voyages et les moments de convivialité est une des caractéristiques. Pour le cabriolet, nous ne pouvons pas faire grand-chose, mais pour les voyages et la convivialité, notre association et tes collègues du comité peuvent apporter leur contribution au moyen de ce petit cadeau en guise de remerciement pour les 4 ans passés à nos côtés."*

Nicole Pralong prend la parole et remercie l'assemblée et son comité pour l'avoir accueillie à bras ouverts en 2013. Elle va regretter les contacts avec les membres, ainsi que les liens avec l'UCV et le SCL et souhaite bon vent à l'AVSM pour la suite de ses missions.

- **Election d'un membre**

Pour remplacer Mme Nicole Pralong, il y a un candidat déclaré :

- M. Yves Leyvraz, secrétaire municipal à Chavannes-près-Renens.



Il est présenté par M. Armend Imeri secrétaire municipal à Moudon. M. Leyvraz est juriste de formation. Il a occupé les postes de secrétaires municipaux à Saint-Sulpice et Moudon. Il est aujourd'hui, secrétaire municipal à Chavannes-près-Renens.

Yves Leyvraz est élu à par acclamation. Yves Leyvraz remercie l'assemblée de sa confiance.

Les autres membres du comité sont d'accord de renouveler leur mandat.

- **Election de 6 membres (en bloc)**

Voici la liste par ordre d'entrée :

- M. Giancarlo Stella, secrétaire municipal à Morges, entré au comité en 2004,
- M. Pierre-André Dupertuis, secrétaire municipal à La Tour-de-Peilz, entré au comité en 2006.
- Mme Anne Décaillet, secrétaire municipale à Aigle, entrée au comité en 2011.
- M. Pierre-Alain Borloz, secrétaire municipal à Forel (Lavaux), entré au comité en 2011
- M. Marc-André Burdet, secrétaire municipal au Chenit, entré au comité en 2015
- Mme Patricia Audétat, secrétaire municipale à Vich, entrée au comité en 2016

Le comité in corpore est élu à l'unanimité par acclamation.

- **Election du Président**

Giancarlo Stella prend la parole :

*"maintenant que le comité est à nouveau au complet, notre dévoué président Pierre-André Dupertuis, entré au comité en 2006 et président depuis 2011, est à disposition pour un nouveau mandat ; c'est donc avec grand plaisir que je vous propose de le reconduire dans ses fonctions, en levant tout d'abord la main, puis en l'applaudissant pour tout le travail qu'il effectue à la tête de notre association".*

Il est élu sous les applaudissements de l'assemblée.

Pierre-André Dupertuis remercie l'assemblée de sa confiance.

## **11. Election des vérificateurs de comptes**

Cossonay est sortante. Cuarnens et Crissier seront vérificatrices en 2018. Pour la fonction de vérificatrice suppléante, l'assemblée élit Cudrefin, sur proposition du comité.

Nouvelle commission (AG 2017) composée des communes de

- Crissier (1<sup>ère</sup> vérificatrice)
- Cuarnens (2<sup>e</sup> vérificatrice)
- Cudrefin (suppléante)



## 12. Remise des diplômes AVSM (25 ans d'activité)

Cette année, il n'y pas de collègues qui totalisent 25 ans d'activité en tant que secrétaire municipal-e. Ce point est donc réglé.

## 13. Confirmation du lieu et de la date de la prochaine assemblée générale

- 5 octobre 2018 : aucune commune ne s'est annoncée. Un appel sera lancé aux membres ; cas échéant une commune membre du comité prendra le relais. 2019 : pas de communes en lice à ce stade.

## 14. Proposition de modification des statuts - art. 4 membres

Le Président souligne qu'il y a dans le canton 120 associations intercommunales avec un comité de direction et un poste de secrétaire. Ces associations intercommunales ont toutes un comité de direction qui nomme son ou sa secrétaire pour effectuer le même type de tâches que les secrétaires municipaux dans un domaine particulier. Certains ou certaines d'entre nous occupent d'ailleurs déjà ce type de poste. Inversement, le Président souligne que nous connaissons des anciens secrétaires municipaux de communes fusionnées qui ont dû quitter notre association, tout en conservant des fonctions de secrétaires dans des associations intercommunales, et qui seraient ravis de revenir à l'AVSM. Il est donc proposé que ces derniers puissent rejoindre notre Association. Cette possibilité existe chez les boursiers.

La discussion n'étant pas demandée, le Président met au vote la modification de statut (en rouge la modification proposée) :

Les secrétaires municipaux, les secrétaires municipaux adjoints **ainsi que les secrétaires d'associations intercommunales** peuvent faire partie de l'AVSM en qualité de membres actifs.

Au vote : OUI à une majorité évidente moins 2 non et 2 abstentions.

## 15. Propositions individuelles et divers

Le Président mentionne 2 points :

- Le cours de formation initiale 2017 : le 9 novembre à Morges
- Les cours de formation de l'AVSM qui auront lieu les 7 et 13 juin 2018.

Grégoire Halter, membre du comité de la Conférence suisse des secrétaires municipaux (CSSM), prend la parole et informe que la CSSM, en collaboration avec l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses, organise un séminaire sur le sujet «*Démocratie en mutation : comment les pouvoirs publics demeurent-ils crédibles ?*». Il nous enjoint à réserver dès à présent cette date :

- Plus d'info : [cliquez ici](#)
- Date : vendredi 16 mars 2018
- Heures : 09h00 - 16h00
- Lieu de l'événement : Temple du Bas, rue du Temple-Neuf 5, 2000 Neuchâtel

Il invite les communes à adhérer à la CSSM. Plus d'info : [cliquez ici](#).

## 16. Message de Mme Corinne Martin, cheffe de service du SCL

Mme Martin souhaite apporter un message sur la répartition des tâches Canton/communes sous l'angle légal.

Elle note que les tâches se répartissent entre trois niveaux institutionnels :  
Confédération - Cantons - Communes.

Une répartition efficace des tâches entre la Confédération, les cantons et les communes constitue le fondement du fédéralisme helvétique.

Elle souligne que la répartition des tâches se fonde sur 3 principes:

- Principe de la subsidiarité
- Principe de l'efficacité
- Hiérarchie des normes.

Elle passe en revue le cadre légal de la répartition des tâches Canton/communes :

- La Constitution fédérale : Article 50 Cst féd : l'autonomie communale est garantie dans les limites fixées par le droit cantonal. Et La Confédération tient compte des conséquences éventuelles de son activité pour les communes.
- La Constitution cantonale :
  - Article 138 Cst-VD Tâches : "*Outre les tâches propres qu'elles accomplissent volontairement, les communes assument les tâches que la Constitution ou la loi leur attribuent. [...]*". Et plus loin : "*L'Etat confie aux communes les tâches qu'elles sont mieux à même d'exécuter que lui*".
  - L'article 139 Cst-VD définit les tâches dans lesquelles les communes bénéficient de leur autonomie : les communes disposent d'autonomie, en particulier dans :
    - a. la gestion du domaine public et du patrimoine communal;
    - b. l'administration de la commune
    - c. la fixation, le prélèvement et l'affectation des taxes et impôts communaux;
    - d. l'aménagement local du territoire;
    - e. l'ordre public;
    - f. les relations intercommunales.

Elle rappelle également l'article 140 Cst-VD : les communes sont soumises à la surveillance de l'Etat qui veille à ce que leurs activités soient conformes à la loi. Il y a un contrôle de la légalité de l'activité communale, mis en œuvre par l'approbation des règlements communaux et de certaines formes de collaboration intercommunale. Depuis 2003, il n'y a plus de contrôle en opportunité.

Elle met en exergue également que divers cas de figure sont prévus par la Cst-VD pour la répartition des tâches entre les 2 acteurs :

- L'Etat,
- L'Etat et les communes,
- L'Etat, en collaboration avec les communes,
- Les communes, en collaboration avec l'Etat.

Pour les communes, l'exécution des tâches par les communes peuvent prendre différentes formes :

- Exécution par la commune seule,
- Collaboration intercommunale,
- Transfert de tâches à l'Etat,

- Solution combinée.

Elle prend un exemple pratique : la collecte des déchets avec :

- Une base constitutionnelle : Art. 74 Cst-féd,
- Une base légale fédérale : Art. 31b de la Loi sur la protection de l'environnement,
- Une base légale cantonale : Art. 14 de la Loi gestion des déchets et art. 15 de la Loi gestion des déchets,
- Des bases légales communales : règlements communaux sur la gestion des déchets.

En conclusion, Mme Martin relève que la répartition des tâches est souvent un compromis politique. L'enchevêtrement est tel qu'il convient de soigner les relations Canton-communes et les relations Canton/associations faîtières.

La cheffe du SCL forme le souhait que les relations avec les communes soient au beau fixe et placées sous le signe du partenariat. Elle se félicite de la collaboration avec l'AVSM.

### **17. Exposé de M. Olivier Ferrari «Financement des collectivités publiques : le défi d'une révolution économique engagée»**

Olivier Ferrari est un spécialiste de la finance, passionné d'art (il codirige avec son épouse Sylvie Ferrari la galerie d'art Ferrari Art Gallery à Vevey, sur le quai Perdonnet), auteur et conférencier.

Olivier Ferrari se définit comme un optimiste. Il rappelle que "*nous sommes de passage (...) nous ne faisons que transmettre*" et donc se demande quels défis avons-nous ?

Il relève que, dans un monde en profonde mutation, il est important de sans cesse interroger la raison d'être de l'ensemble des mécanismes qui régissent notre société. Il passe en revue les grandes thématiques : forêt, démographie, dette publique, croissance, finance, développement durable et le vivre ensemble.

Il nous parle de l'économie circulaire en citant l'exemple de la forêt. La forêt n'a pas de poubelles, la totalité des éléments qui la constituent a une utilité et tout ce qui ne sert plus est recyclé. Pas de globalisation, pas d'uniformisation dans la forêt.

Il note que la forêt fonctionne en autonomie complète, elle utilise ce dont elle dispose, sans jamais faire usage de ses ressources de façon inefficace ni produire un excédent d'offre. Plus une forêt est diversifiée biologiquement, plus elle sera fertile et résistante aux chocs. Il nous suggère le parallèle suivant : il en va de même pour l'économie : plus elle est diversifiée, plus elle pourra répondre aux besoins de la population.

Il en appelle à une économie plus responsable en ne considérant pas que le rendement financier mais aussi :

- Le rendement social
- Le rendement environnemental
- Le rendement gouvernance.

Il propose ainsi de repenser notre modèle économique actuel par un capitalisme rénové qui est un moyen d'assurer sa pérennité. Il estime que nous sommes au cœur de ce qui fait le bien-être.

Il cite les 17 objectifs d'opportunités planétaires de développement durable :

- Pas de pauvreté
- "zéro" faim
- Bonne santé et bien-être

- Education
- Eau propre et assainissement
- Energie propre et coût abordable
- Travail décent et croissance économique
- Inégalités réduites
- ...

Repenser le modèle économique, c'est intégrer l'humain, la nature et le capital dans sa mission. C'est réduire la pauvreté comme les inégalités, c'est réduire l'impact négatif de l'industrie sur l'environnement. Pour notre orateur du jour, il ne s'agit pas de lutter contre le développement économique mais de recréer un climat socio-économique bienveillant pour l'être humain comme pour la nature. Il cite quelques exemples : entreprises responsables, investisseurs prévenants, consommateurs avertis et collaborateurs engagés.

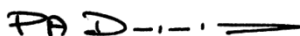
Il conclut en nous rappelant que nous ne sommes que des passagers du temps, des citoyens du monde, des gardiens de la parcelle de l'héritage acquis et responsables de la transmettre à la génération future.

## 19. Conclusion

Après les remerciements d'usage aux participants à cette assemblée ainsi qu'à la commune de Moudon, le président clôt l'assemblée en annonçant l'apéritif offert par la commune hôte avec un accueil en musique.

La séance est levée à 11 h 45.

le président



Pierre-André Dupertuis

le teneur du procès-verbal



Giancarlo Stella